

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-336 du 22 Août 1985

portant nomination du Directeur de Cabinet
du Procureur Général du Parquet Populaire
Central, de Directeurs de Services Adminis-
tratifs et de Directeurs Généraux d'Entre-
prises Publiques au Ministère du Développe-
ment Rural et de l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la loi N°81-004 du 23 Mars 1981 portant Organisation Judiciaire,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en date du 13 Août 1985,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 14 Août 1985,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Les personnes dont les noms suivent sont nommées
dans les fonctions ci-après :

PARQUET POPULAIRE CENTRAL

Directeur de Cabinet du Procureur
Général du Parquet Populaire Central : Camarade Roger LALOUPO,

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE
L'ACTION COOPERATIVE

- Directeur des Affaires
Financières et Adminis- : Camarade Irène A.AKO née GUEDEGBE,
tratives du Ministère

.../...

- Directeur des Eaux, Forêts et Chasse : Camarade Georges A. AGBAHUNGBA,
- Directeur de l'Agriculture : Camarade Mamoudou FASSASSI,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora : Camarade Pascal GOUTON,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique : Camarade Calixte Oyéniran ALAPINI,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou : Camarade Cosme AKPODJÏ,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono : Camarade Sandou BOURAIMA,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé : Camarade Prosper KAKANAKOU,
- Directeur Général du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou : Camarade Nouréni ZANFONGNON,
- Directeur Général de la Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL) : Camarade Gabriel Théophile AHOUANSOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prendra effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Août 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

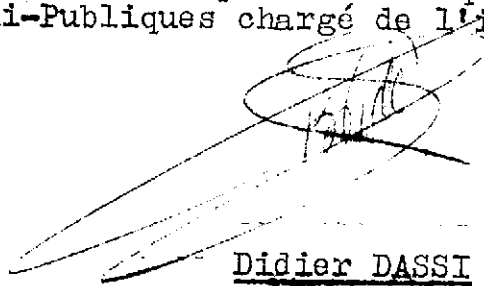
Mathieu KEREKOU

.../...

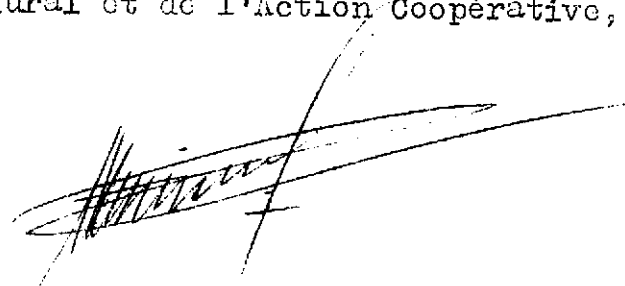
- 3 -

Pour le Ministre des Finances et
de l'Economie ~~absent~~, le Ministre
de la Justice ~~chargé~~ de l'Inspection
des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques chargé de l'intérim,

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Didier DASSI



Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 6 CPC 3 PPC 2 SGCEN 4 MINISTRES 15 x 2
= 30 INTERESSES 11 IGE 4 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GECONB-SDP 5 MTAS 4
ONEPI-JORPB 2 DB-OCF-DSDV-LICP 20 DPES-DPCA/MTAS 2 x 2 = 4 BCP 1 UNB 1
BN-DAN-FASJEP 6 DG. MINISTRES 15.